

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3433

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Résidence Saint André - Requalification des espaces extérieurs - Bilan de clôture de l'opération -
Quitus donné à l'Office public pour l'habitat (OPH) du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palreja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3433**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Résidence Saint André - Requalification des espaces extérieurs - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à l'Office public pour l'habitat (OPH) du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Villeurbanne, il a été programmé une opération de requalification des espaces extérieurs de la résidence Saint André.

Cette copropriété compte 641 logements et un centre de commerces et services. C'est dans ce contexte qu'une action de soutien a été lancée qui comprend, outre un accompagnement et une aide à la gestion pour la copropriété, la requalification d'une partie des espaces extérieurs permettant un désenclavement et une revalorisation résidentielle comprenant la création d'un véritable espace public.

Par délibération n° 2004-2166 en date du 18 octobre 2004, le Conseil de communauté a approuvé le projet d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Saint André (1ère tranche), son plan de financement, son mode de réalisation par mandat de maîtrise d'ouvrage pour un coût prévisionnel de 1 643 347 € TTC.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération a été réévaluée à hauteur de 1 850 000 € TTC, par délibération n° 2007-3976 en date du 26 mars 2007.

Par décision n° B-2005-3576 en date du 3 octobre 2005, le Bureau a décidé de confier le mandat de réalisation de cette opération à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône. Celui-ci a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution des prestations de travaux.

Par décisions n° B-2007-5068 et n° B-2007-5068 en date des 19 mars et 2 juillet 2007, le Bureau a autorisé l'OPH du Rhône à signer le marché de travaux et le marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS).

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de ce mandat avait été fixé initialement à 1 374 035,95 € HT, soit 1 643 347,00 € TTC, puis réévalué à 1 546 822,74 € HT, soit 1 850 000,00 € TTC.

A ce jour les travaux étant achevés, conformément au programme, et l'enveloppe financière ayant été respectée, l'OPH du Rhône demande quitus de sa mission.

Le bilan de clôture du mandat présenté par l'OPH du Rhône et visé par monsieur le Commissaire aux comptes établit le coût définitif à 1 676 936,92 € TTC dont 78 970,73 € HT, soit 94 448,99 € TTC, pour la rémunération du mandataire.

Le bilan global de l'opération pour la Communauté urbaine de Lyon est le suivant :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
travaux (dont maîtrise d'œuvre)	677 155,24	versement Communauté urbaine de Lyon :	
éclairage public	66 797,56	. travaux et maîtrise d'œuvre	1 572 827,91
mobilier urbain/aire de jeux	217 119,92	. frais financiers	9 660,00
plantations	611 755,19	. rémunération	89 368,41
rémunérations	94 449,01	<i>solde à verser sur rémunération</i>	5 080,60
frais financiers	9 660,00		
Total	1 676 936,92	Total	1 676 936,92

Pour solder cette convention de mandat, la Communauté urbaine s'acquittera du solde de la rémunération de l'OPH du Rhône, soit 4 247,99 € HT, correspondant à 5 080,60 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 31 octobre 2011 et présenté par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour le mandat concernant la requalification des espaces extérieurs de la résidence Saint André à Villeurbanne.

2° - Donne quitus à l'OPH du Rhône de sa mission de mandataire.

3° - Autorise le versement du solde de la rémunération de l'OPH du Rhône pour un montant de 5 080,60 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 2315 - fonction 824 - opération n° OP17O0636.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.